



Amis de l'Instruction Laïque d'Eyguières
Dispositifs de paiement
ancv, Pass'Sport, CJeune, CAF13
Saison 2025 2026

Evolutions pour la saison 2025 2026 :

- Le dispositif Pass jeunes (région) a été supprimé
- Le montant maximum du dispositif CJEUNE est limité à 75 € au lieu de 100 €

	ancv CHEQUE-VACANCES : Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif <u>valable pour toutes les activités sportives et culturelles</u> Utilisable par toute la famille du bénéficiaire Présenté sous forme de coupures de 10, 20, 25 et 50€ Les e-Chèque-Vacances papier ne sont pas autorisés Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le montant global des chèques qui sont joints à la fiche d'inscription Attention aux dates de validité
	ancv COUPON SPORT : <u>Valable pour toutes les activités sportives + la danse</u> Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif Utilisable par toute la famille du bénéficiaire Présenté sous forme de coupures de 10, 15 et 20€ Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le montant global des coupons qui sont joints à la fiche d'inscription Attention aux dates de validité
	Le moyen de paiement CJEUNE (Ex COLLEGIEN DE PROVENCE) réservée aux jeunes des Bouches du Rhône de 11 à 25 ans est admis pour le règlement des inscriptions aux <u>activités sportives et culturelles</u>. La carte donne droit à un montant maximum de 75 € Le montant à débiter est choisi par l'adhérent Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le QR Code de la carte
	Le PASS'SPORT est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursier L'allocation de rentrée sportive est de 50 euros Chaque jeune éligible reçoit un <u>code individuel</u> comportant les informations reliées au jeune ; Il doit le présenter au moment de l'inscription dans l'association sportive de son choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence. <u>Valable uniquement pour les activités sportives et la danse</u>
	La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône a mis en place le Pass'Sport Loisirs Culture pour faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des jeunes enfants âgés de 3 à 11 ans. Cette année, ce dispositif prend la forme d'un QR Code de 50€ ou de 150€ distribué aux familles sélectionnées selon les règles d'éligibilité. <u>Valable pour toutes les activités sportives et culturelles</u>
	Le CUMUL des dispositifs est possible Les autres dispositifs (chèques Edenrend et équivalents) ne sont pas admis